



## Le cadastre ancien : une source unique pour comprendre Vendôme au début du XIX<sup>e</sup> siècle

GAËL SIMON

**Résumé :** le cadastre ancien est une source primordiale pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la ville puisqu'il constitue souvent le premier plan représentant l'ensemble de l'espace urbain. Si les études sur ce type de document ne sont pas récentes, le développement d'outils informatiques permet de les interroger de manière originale.

**Mots-clés :** Cadastre, Vendôme, XIX<sup>e</sup> siècle, occupation du sol, paysage urbain, fonction urbaine.

À l'heure où Vendôme se dote d'un plan local d'urbanisme qui cherche à fixer les grandes orientations du développement urbain pour les vingt prochaines années, un retour sur les transformations de l'espace s'impose. Si l'historique des transformations d'une ville comme la nôtre ne peut être dressé dans le cadre restreint d'un article<sup>1</sup>, nous proposons dans cette contribution de nous intéresser à un moment particulier de l'histoire urbaine : le début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à cette période que la

1. Une thèse de doctorat, intitulée *La fabrique urbaine de Vendôme du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s.*, est en préparation au sein du Laboratoire Archéologie et Territoires de l'UMR 7324-CITERES de la Maison des Sciences de l'Homme-Val de Loire et de l'Université François-Rabelais de Tours.

*Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville change plus vite, hélas que le cœur d'un mortel)*  
Baudelaire Charles, *Les Fleurs du Mal*.

ville quitte l'ère pré-industrielle pour entrer dans l'ère industrielle et ses grands bouleversements tant sociétaux que spatiaux. À partir de 1807, Vendôme comme tout l'espace métropolitain doit être doté d'un plan géométriquement fiable représentant l'ensemble de la commune : le cadastre ancien dit « napoléonien » qui sera achevé pour notre commune en 1811. Les nouveaux outils informatiques développés depuis une vingtaine d'années autorisent de nouvelles pistes d'interrogation de ces documents et permettent la gestion d'un grand nombre de données répondant à des problématiques sur l'occupation du sol, le paysage urbain, la répartition spatiale des activités commerciales et artisanales, la possession de la terre, des biens immobiliers...

### Le document et sa mise en œuvre dans un Système d'Information Géographique (SIG)

#### LE CADASTRE : COMPOSITION ET FIABILITÉ

La réalisation du cadastre fait suite à la loi napoléonienne du 15 septembre 1807, qui avait pour but de mesurer sur une étendue de plus de sept mille neuf cent



Fig. 1 : Plan parcellaire de la section M, dite de la ville (Archives départementales du Loir-et-Cher).

et un myriamètres carrés plus de cent million de parcelles [...]; confectionner, pour chaque commune, un plan où sont rapportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit imposable de chacune d'elles; réunir au nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent; déterminer, par la réunion de leur produit, son revenu total et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base de son imposition<sup>2</sup>. Pour répondre à ces objectifs, les arpenteurs furent envoyés sur l'ensemble du territoire dans le but de dresser trois types de documents :

- des plans parcellaires qui sont la partie graphique du cadastre. Ils ont pour but de donner la position, la forme et la superficie de chaque parcelle; ils distinguent aussi les parties bâties (en rose) de celles qui ne le sont pas (fig. 1)<sup>3</sup>;

2. Extrait de la loi du 15 septembre 1807 due au ministre des Finances Gaudin.

3. Cotes des plans cadastraux conservés aux Archives départementales du Loir-et-Cher : 3\_P\_2/003/00003; 3\_P\_2/003/00004; 3\_P\_2/139/00002; 3\_P\_2/139/00003; 3\_P\_2/139/00004; 3\_P\_2/159/00002; 3\_P\_2/159/00004; 3\_P\_2/159/00005; 3\_P\_2/159/00015; 3\_P\_2/226/00001; 3\_P\_2/226/00005; 3\_P\_2/226/00007; 3\_P\_2/226/00008; 3\_P\_2/226/00009; 3\_P\_2/271/00002; 3\_P\_2/271/00003; 3\_P\_2/271/00004; 3\_P\_2/271/00005; 3\_P\_2/271/00006; 3\_P\_2/271/00007; 3\_P\_2/271/00008; 3\_P\_2/271/00009; 3\_P\_2/271/00010; 3\_P\_2/271/00011; 3\_P\_2/271/00012; 3\_P\_2/271/00013; 3\_P\_2/271/00014;

- des états de section, qui prennent la forme de registres recensant pour chaque parcelle toutes les informations liées : propriétaire (nom, profession et lieu de résidence), nature de la parcelle, classement, superficie

Fig. 2 : Extrait d'un état de section correspondant à une partie de la section M (Archives départementales du Loir-et-Cher).

3\_P\_2/271/00015; 3\_P\_2/271/00016; 3\_P\_2/271/00017; 3\_P\_2/289/00002.

Commune	Section	Dénomination	Superficie (en ha)	Nombre de parcelle	Superficie moyenne (en ha)
Areines	A	ND	286,9	572	0,5
Meslay	A	ND	59,9	35	1,71
	B	ND	85,2	727	0,12
PNaveil	A	ND	186,6	939	0,2
	B	ND	85,3	727	0,12
Saint-Ouen	E	ND	135,9	448	0,3
	F	ND	46,4	373	0,12
	G	ND	149,7	554	0,27
	H	ND	99,5	168	0,59
Vendôme	A	Dite de la Forêt	589,6	40	14,74
	B	Dite de Courtiras	169,9	1553	0,11
	C	Dite de Saint Marc	135	727	0,18
	D	Dite de la Garde	171,8	1081	0,16
	E	Dite de la Thuilerie	84,4	539	0,16
	F	Dite des Quatre Huys	172,2	973	0,18
	G	Dite de Liselette	149,7	969	0,15
	H	Dite de Labretonerie	261,5	522	0,5
	I	Dite du Bois à la Barbe	361,9	775	0,47
	J	Dite de la Chappe	42,43	713	0,06
	K	Dite du Temple	110	1346	0,09
	L	Dite de la Motte	46,46	633	0,07
	M	Dite de la Ville	23,9	1720	0,01
Villerable	A	ND	112,8	446	0,26
<b>TOTAL</b>			<b>3567</b>	<b>16580</b>	

Fig. 3 : Tableau récapitulatif des différents plans parcellaires utilisés dans l'étude.

et montant de l'impôt. Ce document constitue la légende du plan (fig. 2)<sup>4</sup>;

- des matrices cadastrales qui prennent aussi la forme de registres recensant les propriétaires soit par ordre alphabétique, soit par ordre topographique et indiquant tous les biens appartenant à un propriétaire. Elles sont annotées chaque année en fonction de l'évolution de la propriété et permettent de restituer son histoire.

Dans le cas de Vendôme, le cadastre est achevé en 1811, ce qui en fait un document précoce par rapport à l'ensemble des cadastres nationaux<sup>5</sup>, précocité qui nous offre une vision de la totalité de la ville pré-industrielle.

Afin de mieux comprendre l'occupation du sol, l'échelle communale imposée par le cadastre ne suffisait pas. En effet, la commune de Vendôme prend la forme d'un « nœud papillon » perpendiculaire au Loir. Cette disposition entraîne des particularités géographiques (certaines parties des communes adjacentes se trouvent plus proches du centre ville que des hameaux de la commune de Vendôme) qu'il a fallu détourner pour mieux appréhender le paysage vendômois de 1811.

4. Cotes des états de sections conservées aux Archives du Loir-et-Cher : Série 3P3.

5. De 1808 à 1814, seules 9000 communes furent arpentées.

Ainsi l'intégration d'une portion des communes limitrophes s'est révélée essentielle; des sections des communes d'Areines, de Meslay, de Saint-Ouen, de Naveil et de Villerable ont donc été juxtaposées aux 13 sections vendômoises. La figure 3, récapitule les informations concernant chacune des 23 sections étudiées.

La figure 4, où chaque section est représentée, fait apparaître la grande disparité d'étendue des différentes sections qui tient à la nature des espaces figurés. Là où la trame parcellaire est dense, les sections sont plus petites afin de faciliter la lecture du parcellaire.

Comme pour tout document historique, une critique documentaire doit être menée. Il ne faut pas oublier que le cadastre est avant tout un document fiscal dont le but est de servir de base au calcul de l'impôt; ainsi ne sont représentés sur le plan que les éléments intéressant l'imposition. Ensuite il s'agit d'un document du XIX<sup>e</sup> siècle, dressé par des arpenteurs disposant de moyens limités, en temps et en matériel, les erreurs sont donc fréquentes dans les dessins dès lors que l'espace à représenter se complexifie (zone urbaine ou espace à forte déclivité). Enfin, la précocité du document est aussi un désavantage puisqu'il semble que les normes aient évolué vers plus de précision au fur et à mesure du temps. Ainsi, dans la section de la ville, le détail de la composition des parcelles n'est pas toujours mentionné (fig. 1). Un travail de recouplement des informations a donc été

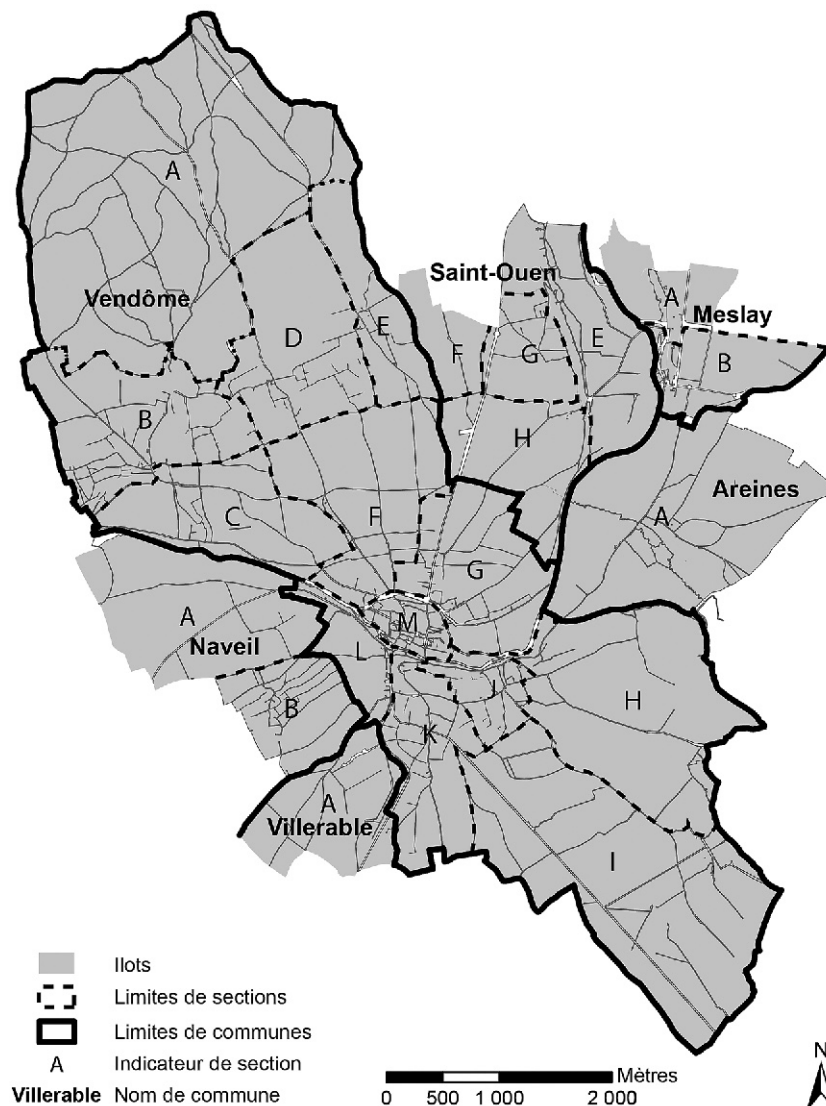


Fig. 4 : Emprise de chacune des sections étudiées.

nécessaire afin de préciser les zones d'ombres. Ce prérequis a été facilité par l'emploi d'un Système d'Information Géographique.

#### UNE ÉTUDE RENDUE POSSIBLE GRÂCE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'étude des cadastres anciens n'est pas nouvelle<sup>6</sup> et porte le plus souvent sur une portion réduite de l'espace analysé sous ses divers aspects, restitution du paysage, des fonctions et des propriétés anciennes. Pour des

6. À Vendôme, une première étude du cadastre qui ne portait que sur le quartier Saint-Martin en 1811 avait été produite par Renée Brizions dans le bulletin de 1991.

raisons de temps, ces trois problématiques ne seront pas traitées sur l'ensemble de l'espace qui a été divisé en deux zones correspondant à deux réalités (fig. 5) :

- celle du finage correspondant à l'ensemble de la commune de Vendôme mais aussi à une partie des communes limitrophes, appelé zone A, rassemblant sur 6 communes et 3567 hectares, plus de 16000 parcelles (11 658 parcelles sur 2404 hectares pour la commune de Vendôme) où seul le type d'occupation du sol à été renseigné (bâti, jardin, terre, forêt, vigne...);
- celle de l'espace urbain, plus réduit, correspondant à l'étendue de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle (entendue ici comme la zone *intra muros* et ses faubourgs) appelé zone B qui représente 293 hectares soit 8 % de la zone A. Cet ensemble a fait l'objet d'un dépouillement systématique des états de section.



Fig. 5 : Emprises des deux zones d'étude.

Afin de gérer la totalité des informations présentes dans les documents, le recours à des outils informatiques était nécessaire : les Systèmes d'Informations Géographiques<sup>7</sup> (SIG). Ils permettent, entre autres, de rassembler l'ensemble des informations contenues dans les documents dans une même base de données géoréférencées. Ainsi, après avoir assemblé et repositionné par rapport au cadastre actuel l'ensemble des planches cadastrales, toutes les parcelles ont été redessinées et liées aux informations inscrites dans les états de sections (fig. 6).

7. L'intérêt des SIG dans les recherches historiques n'est plus à démontrer. De nombreuses études urbaines en cours ou achevées reposent sur cet outil. Nous ne citons que quelques exemples : pour Tours les travaux d'H. Galinié et X. Rodier ; pour Bordeaux ceux d'E. Jean-Courret et S. Lavaud ; et enfin les études d'H. Noizet sur Paris.

## DEUX SIÈCLES DE GRANDES TRANSFORMATIONS URBAINES

Avant de procéder à une analyse précise du Vendôme de 1811, des comparaisons peuvent être effectuées avec le cadastre actuel afin de mesurer l'ampleur des transformations du paysage urbain durant les deux derniers siècles. Si cette thématique pourrait faire l'objet d'un article à elle seule, nous nous intéresserons ici à deux aspects des changements intervenus entre 1811 et aujourd'hui : l'usage du sol à l'échelle communale et les transformations du paysage urbain dans la ville *intra muros*.

À l'échelle communale, pour étudier l'occupation du sol actuel, nous ne possédons que la base de données *Corine Land Cover* qui regroupe les informations à une échelle beaucoup moins fine que la



Fig. 6 : Géoréférences des planches cadastrales.

parcelle<sup>8</sup>. Ainsi, la comparaison ne peut se faire qu'en dégradant la précision des données anciennes afin que ces dernières entrent dans un des cinq grands usages du sol qui ont été formalisés : l'espace urbanisé, la terre arable, les vignobles, la prairie et les forêts. Les situations de 1811 et de 2006 peuvent donc être comparées sur la base que constitue cette légende à travers la **figure 7**.

La confrontation des superficies de chaque catégorie d'occupation du sol entre ces deux dates permet de mesurer les évolutions suivantes : forte augmentation

de la surface urbanisée, diminution des terres arables et des prairies, disparition quasi-totale des vignobles et maintien de la forêt (**fig. 8**).

Ces grandes transformations des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, n'ont pas touché seulement l'usage du sol mais aussi le paysage urbain qui ne sera étudié ici que dans la partie *intra muros*. Dans cette partie de la ville, ce sont presque 24 % de l'espace urbain qui ont été transformés par ces grandes mutations. Il faudrait aussi y ajouter tous les travaux individuels de moindre ampleur, difficiles à mesurer, mais qui ont pourtant renouvelé considérablement le paysage. Néanmoins, nous pouvons lister les grands travaux et les aléas historiques qui ont bouleversé la morphologie du centre-ville (**fig. 9** et **fig. 10**).

8. *Corinne Land Cover* est une base de données européenne qui classe l'occupation du sol selon 3 niveaux et 74 postes. Elle a été établie pour les années 1990, 2000 et 2006.

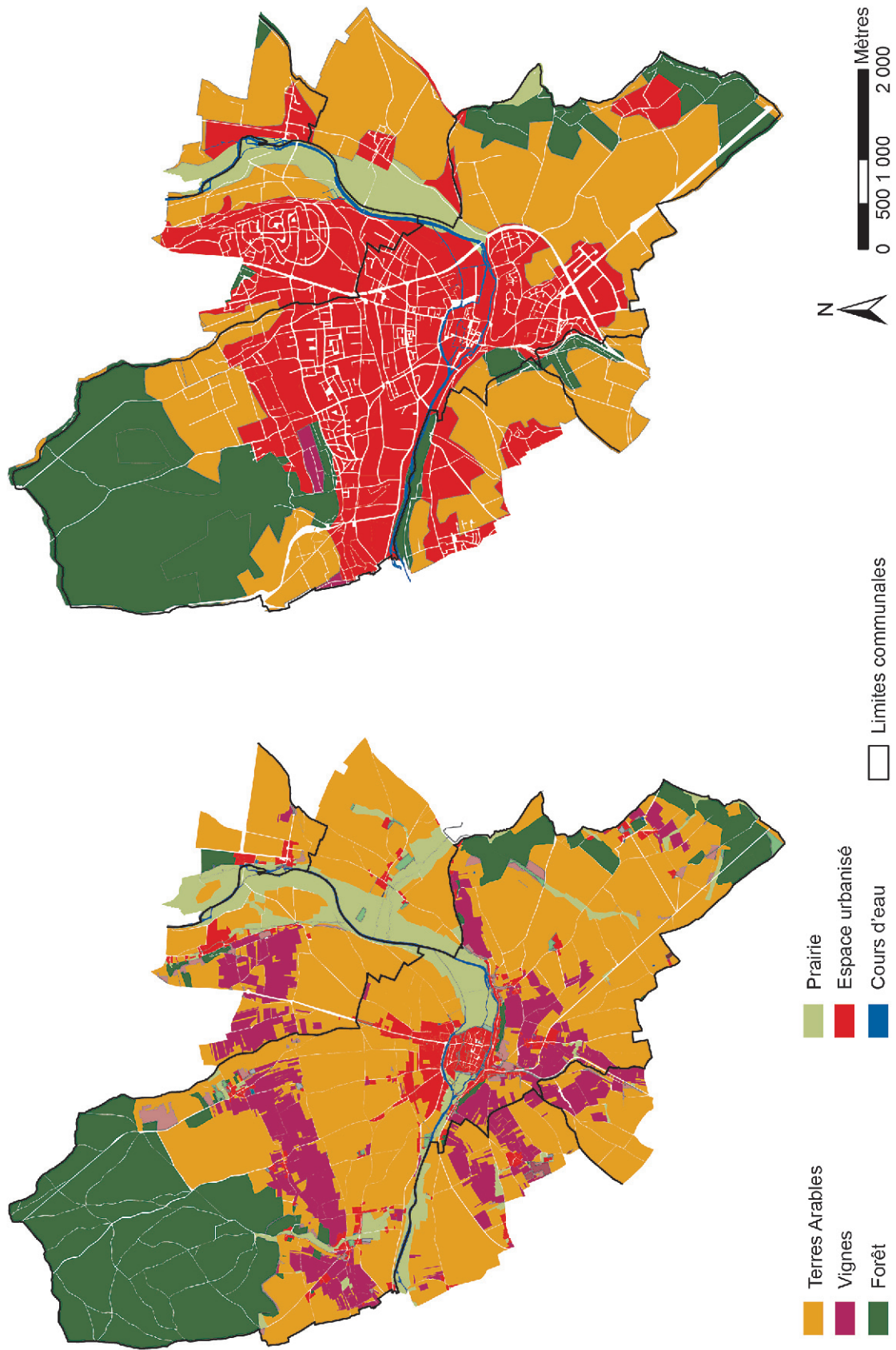


Fig. 7 : Occupation du sol à Vendôme en 1811 et en 2006 selon le regroupement Corine Land Cover.

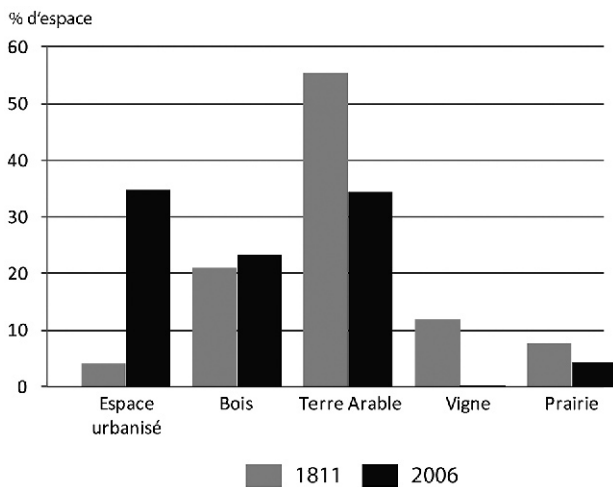


Fig. 8 : Comparaison des superficies de chaque type d'occupation du sol entre 1811 et 2006.

Opérations urbanistiques	Date de l'opération	Superficie transformée entre 1811 et 2011 (en ha)
A Place de la Madeleine	≈ 1850	0,11
B Église Saint Martin	1854	0,13
C Musée-bibliothèque	1866	0,21
D Pont Saint-Michel	1868	0,2
E Marché couvert	1898	0,2
F Bombardements	1940	2,5
G Maison de retraite des Tilleuls	1969	0,07
H Parkings de l'Hôtel de Ville	≈ 1970	0,29
I Parking de l'hôpital	≈ 1970	0,03
J Centre commercial	≈ 1980	0,15
K Passage de l'imprimerie	1991	0,18
L Alignement de façades	Durant les XIX <sup>e</sup> s. et XX <sup>e</sup> s.	Au moins 0,05
<b>Total</b>		<b>4,12</b>

Fig. 9 : Tableau récapitulatif des opérations ayant transformé le paysage urbain.

## Le paysage vendômois au début du XIX<sup>e</sup> siècle

L'étude du paysage urbain, passe nécessairement par une analyse de la forme des différents éléments le composant, les réseaux, les parcelles et leurs constitutions.

### ÉTUDE DES RÉSEAUX

#### *Le réseau viaire (fig. 11)*

Le réseau viaire en 1811 n'a pas subi de grandes modifications, il reflète les situations antérieures où deux logiques se rencontrent : une logique locale où Vendôme est au centre d'un réseau de chemins et routes reliant la ville aux villages et bourgs alentour ; et une logique régionale, où Vendôme est une étape sur le grand itinéraire Paris-Tours-Bordeaux-Espagne.

La première logique correspond à un réseau organisé de part et d'autre du Loir, deux voies de direction nord-est/sud-ouest suivant le cours du Loir viennent recueillir un réseau concentrique au nord, et une voie principale au sud guidée par le vallon du Merdereau. Entre ces deux systèmes, le centre ville constitue un pont entre les deux rives. Il est structuré par deux rues parallèles d'orientation nord-sud reliées par plusieurs rues perpendiculaires. La ville *intra muros* qui est le lieu de rencontre de deux réseaux concurrents, le réseau viaire et le réseau hydrographique, est dotée de nombreux ponts (six ponts principaux en 1811).

La seconde logique, d'orientation nord sud, apparaît plus tardivement dans l'histoire de la ville (entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles au moment de l'affirmation du pouvoir royal). L'axe de circulation correspondant se présente sous la forme d'une baïonnette en centre-ville passant par la rue du Change, puis la rue du bourg Saint-Martin<sup>9</sup>,

la rue Renarderie, la rue Saulnerie et enfin le faubourg Saint-Lubin. Ce tracé spécifique résulte de la concurrence de ces deux logiques ; la seconde n'étant pas assez forte pour restructurer entièrement le réseau antérieur. L'aspect de la route royale puis impériale et enfin nationale résume bien ce phénomène de concurrence. Si la restructuration des voies est bien effectuée en 1811 au nord et au sud de la ville, le centre-ville reste quant à lui à l'écart des grandes percées, à l'inverse de ce qui a été fait à Tours avec la création de la rue Nationale et de l'avenue de la Tranchée.

#### *Le réseau hydrographique (fig. 12)*

Quiconque se promène aujourd'hui dans Vendôme remarque immédiatement l'omniprésence du Loir qui est encore plus prégnante sur le cadastre ancien. En effet, sur une distance de 2,3 km entre la première dérivation (dérivation Saint-Denis) et la dernière jonction (les Prés-aux-Chats), le Loir est dérivé en de multiples canaux parcourant près de 8 km. La vision que l'on a actuellement du fonctionnement de ce réseau est très loin des réalités du début du XIX<sup>e</sup> siècle en raison des grands travaux d'ingénierie (curage des canaux, mise en place d'ouvrages de régulation, rehaussement ou abaissement des retenues...) qui ont été menés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le but de limiter les inondations. Il faut donc, pour comprendre cette situation, se rapporter à des documents présentant la situation antérieure. Nous avons la chance que des documents d'ingénieurs du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés aux Archives Départementales, permettent de comprendre

9. La rue du bourg Saint-Martin était la rue méridionale de l'église Saint-Martin qui est intégré aujourd'hui à la place éponyme.



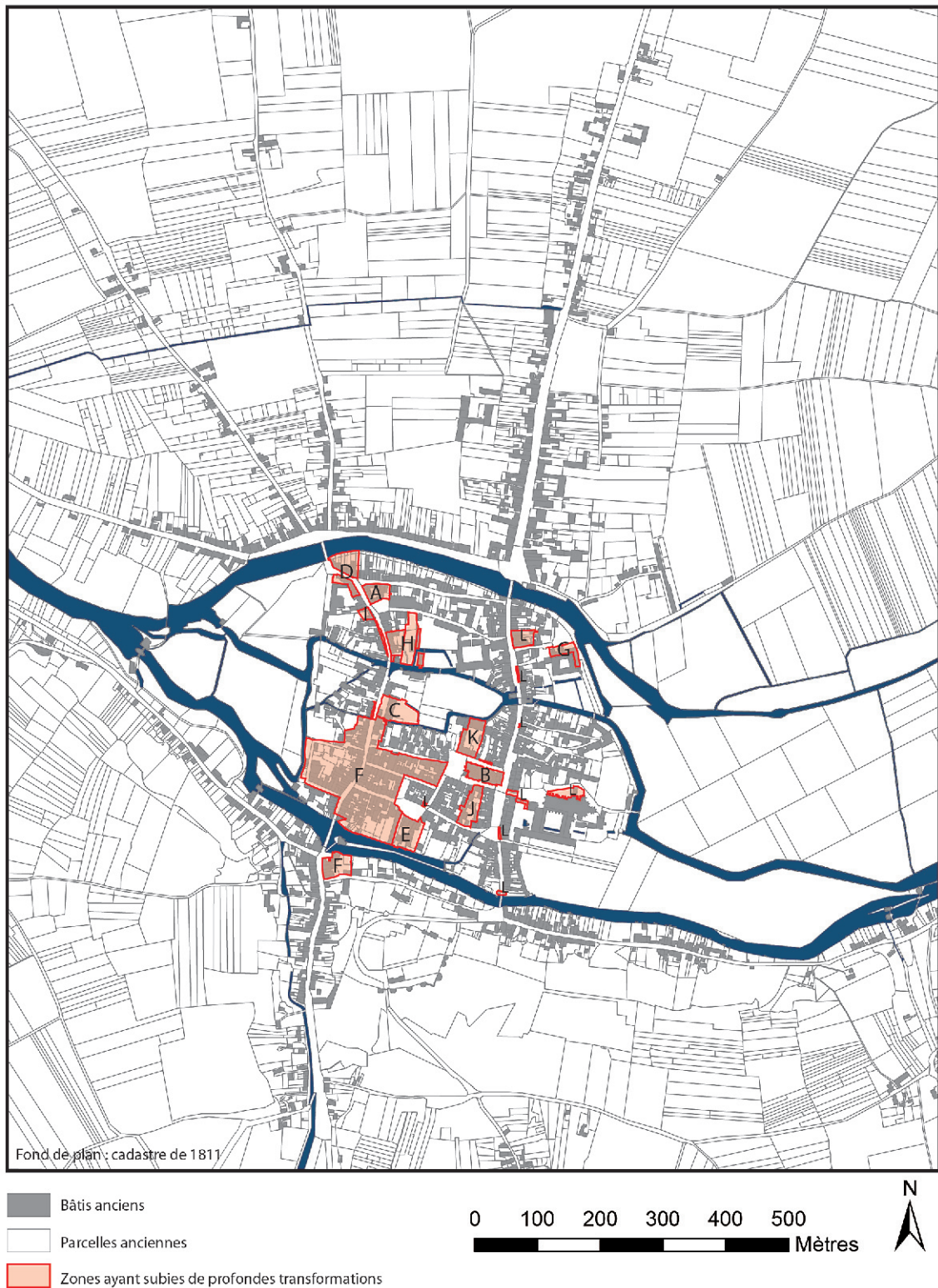


Fig. 10 : Carte de synthèse des grandes transformations du paysage urbain entre 1811 et 2011.

la circulation des flux hydriques dans les divers canaux (fig. 13)<sup>10</sup>. La carte 14, présentant le pourcentage d'eau qui circule dans les divers bras, indique que le canal Saint-Denis et le canal du Mail n'étaient pas les bras

10. De nombreux plans et profils de la situation des canaux au XIX<sup>e</sup> s. sont conservés aux Archives départementales du Loir-et-Cher sous les cotes 7S 416 à 445. Un véritable travail est à mener sur les grandes transformations du réseau au XIX<sup>e</sup> s., l'exploration des diverses sources des Archives départementales n'a permis que d'effleurer le sujet.

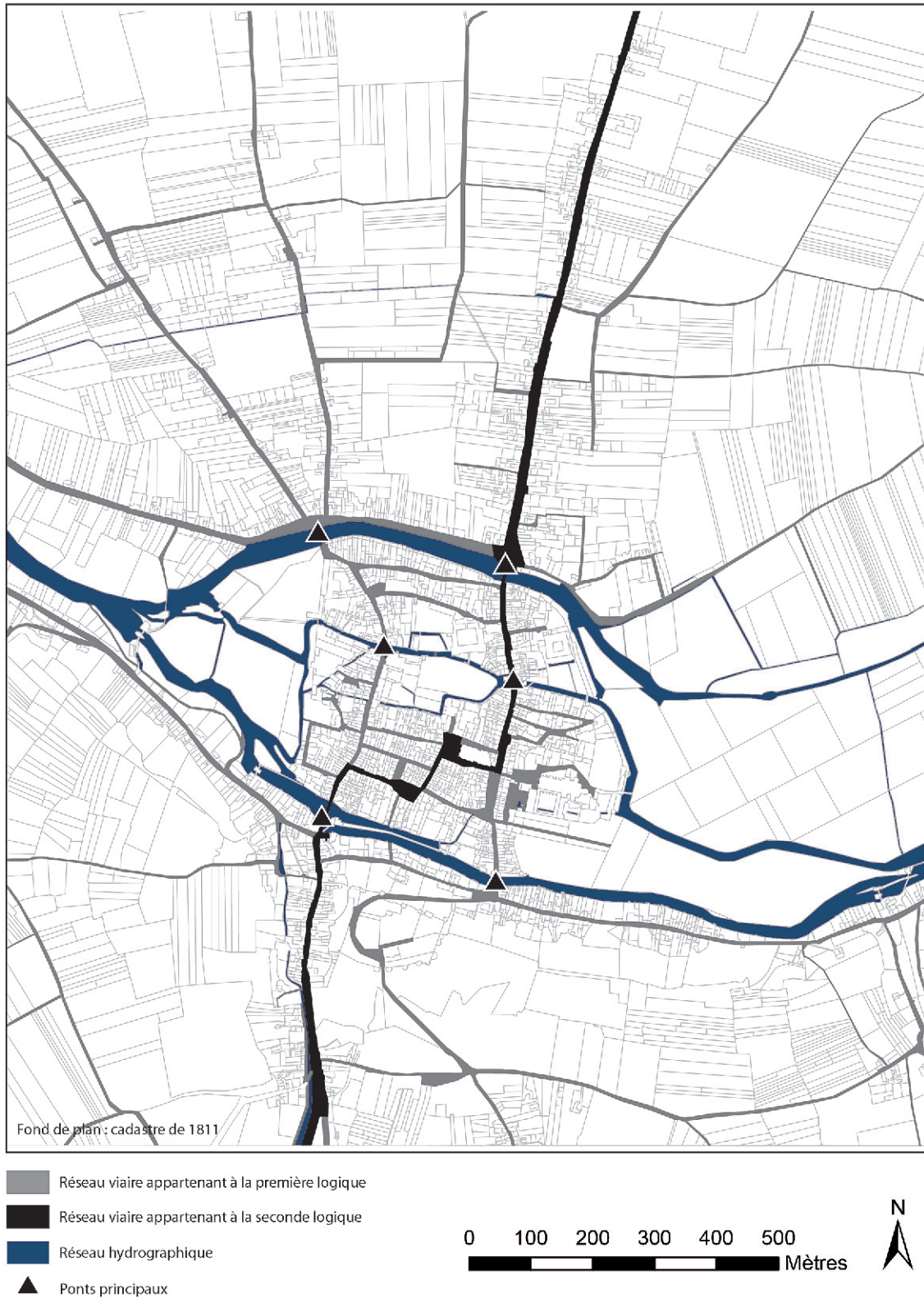


Fig. 11 : Le réseau viaire en 1811.

En effet, la mise en place de la répartition des eaux actuellement visible ne s'est pas faite sans heurts. De nombreuses plaintes de riverains ou de meuniers sont enregistrées sur plus d'un demi-siècle prouvant que la

situation vendômoise n'avait rien de simple à régler. Ces conflits mériteraient un vrai travail sur les diverses motivations des acteurs en jeu : l'état, la municipalité, les riverains, les meuniers...

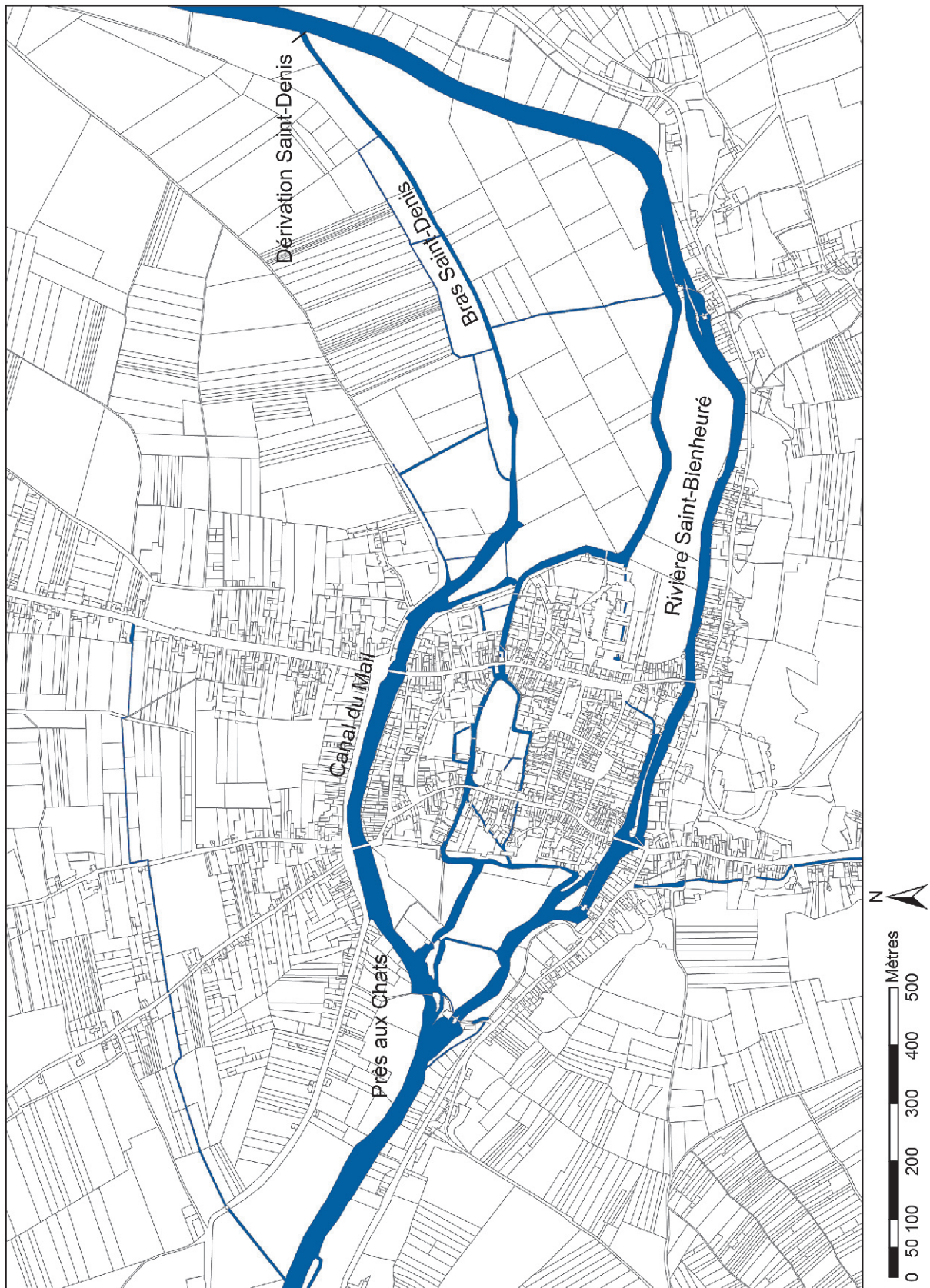


Fig. 12 : Le réseau hydrographique en 1811.

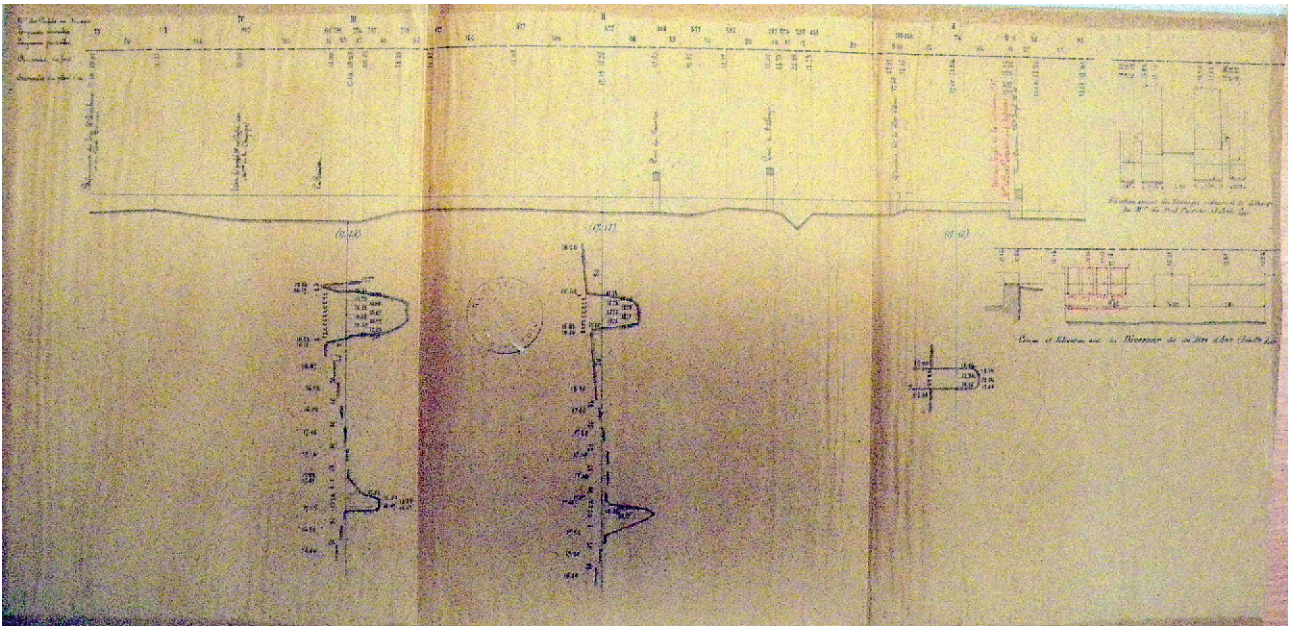


Fig. 13 : Un document d'ingénieur du XIX<sup>e</sup> s. conservé aux Archives départementales présentant le profil du bras du pont Perrain.

principaux de circulation comme ils le sont aujourd'hui mais que les pourvoyeurs principaux d'eau et donc d'énergie étaient le bras Saint-Bienheure et le bras du Pont Perrain. Cette concentration des flux dans deux cheminements principaux avait pour objectif d'alimenter treize roues de moulins qui étaient encore en activité en 1811. La rentabilité d'un moulin se mesure à l'importance de sa force motrice, c'est-à-dire sa plus ou moins forte capacité à faire tourner la roue. La carte 14 indique aussi, pour chaque moulin, sa force motrice en pourcentage de la totalité de la force disponible à Vendôme. On observe ainsi que les moulins les plus importants sont ceux du pont Perrain et de l'île Madeleine, appartenant respectivement sous l'Ancien Régime à l'abbaye et aux comtes puis ducs de Vendôme, les deux grands pouvoirs vendômois. Les autres moulins de moindre rentabilité appartenaient soit aux communautés religieuses, soit à des seigneurs laïcs de moindre importance. Vendôme est encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle une « petite Venise »<sup>11</sup> où l'eau et les activités qui y sont liées sont omniprésentes et où une grande majorité des parcelles avait accès à au moins un bras du Loir.

#### ÉTUDE DU PARCELLAIRE

Les études sur la morphologie urbaine sont anciennes et nombreuses<sup>12</sup> et s'orientent dans plusieurs directions :

11. Le terme de « petite Venise » est emprunté à André Guilleme qui a montré le rôle primordial de l'eau dans la structuration des villes à l'époque médiévale dans son ouvrage *Les temps de l'eau*.

12. Sur ce sujet lire l'article de Gérard Chouquer dans *Histoire Urbaine*.

description de la ville, recherche de formes urbaines disparues, historique du parcellaire... Nous nous intéresserons dans cette étude à la seule description de la forme parcellaire en 1811, en s'interrogeant sur la taille des parcelles et la densité du bâti qui sont, je pense, les deux critères à même de mettre en évidence les grandes structures du paysage urbain vendômois.

#### *La taille des parcelles*

La taille des parcelles est un des marqueurs de la pression foncière : plus les parcelles de petites tailles sont concentrées, plus l'espace qu'elles occupent est convoité. En s'inspirant de l'étude réalisée sur le quartier des Halles de Paris<sup>13</sup>, qui définissait trois groupes de superficie (parcelles de 1 à 200 m<sup>2</sup>, 200 à 1000 m<sup>2</sup> et supérieur à 1000 m<sup>2</sup>), la **carte 15** a été produite et permet d'observer les faits suivants :

- les petites parcelles inférieures à 200 m<sup>2</sup> qui témoignent d'une forte pression foncière et d'une activité de commerce se situent toutes le long des axes principaux de la ville, et dans le centre-ville. Elles sont rares dans les faubourgs qui semblent moins soumis à cette pression foncière ;
- les parcelles de taille moyenne entre 200 et 1000 m<sup>2</sup> complètent assez bien la disposition des petites parcelles dans la ville *intra muros*, puisqu'on les retrouve soit alignées sur les rues principales, soit dans les rues secondaires. Ainsi, les rues du Bourg-Neuf, Saint-Jacques, des Béguines et la rue Ferme comptent un grand nombre de ce type de parcelles, caractéristique des fonctions résidentielles. À

13. Cette étude novatrice est due en partie à Françoise Boudon.

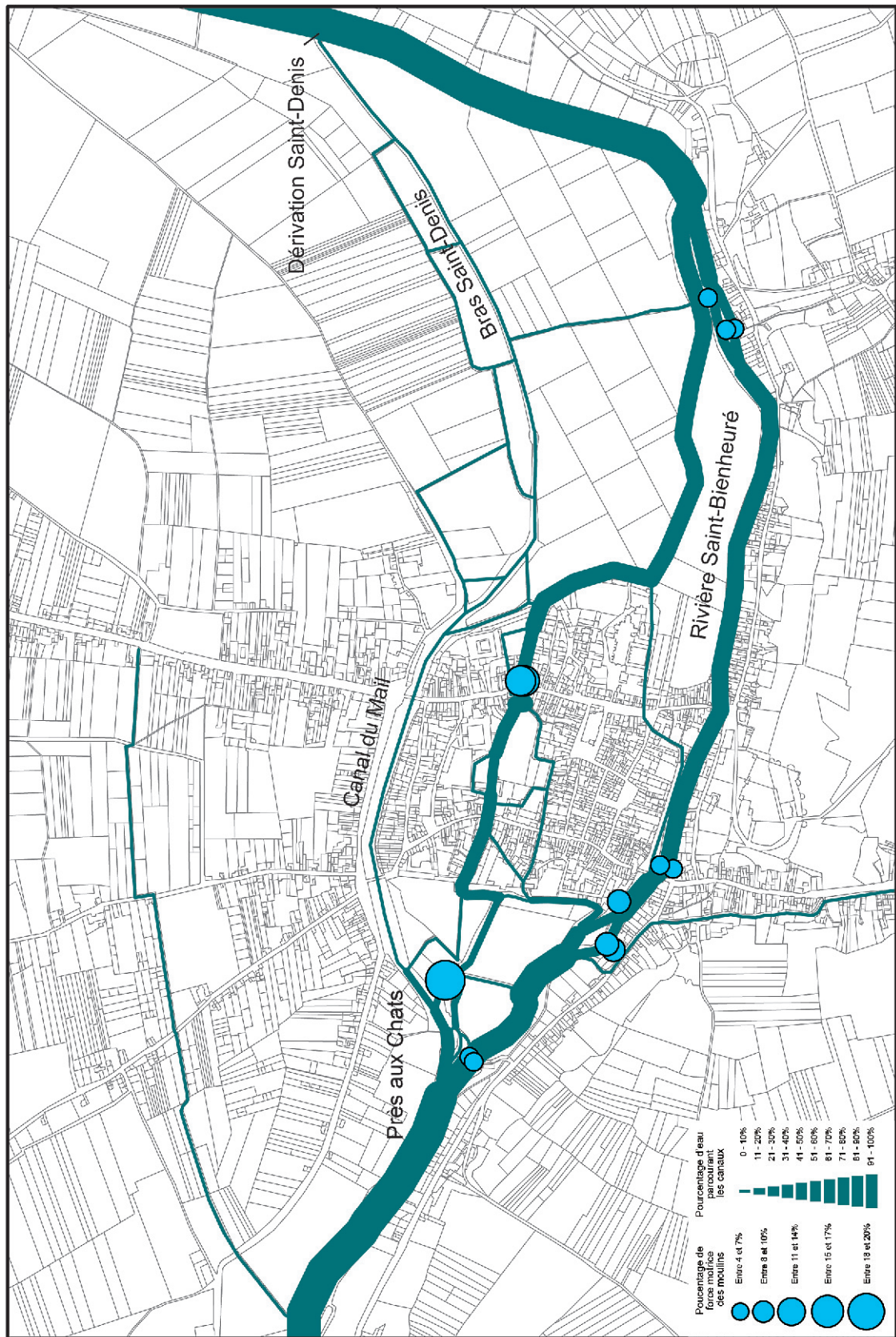


Fig. 14 : Circulation des flux dans les divers canaux et productivité des moulins (1811).

l'extérieur de la ville *intra muros*, dans les faubourgs, ces parcelles peuvent correspondre soit à des jardins ou des terres agricoles, soit à des propriétés à caractère plutôt rural ;

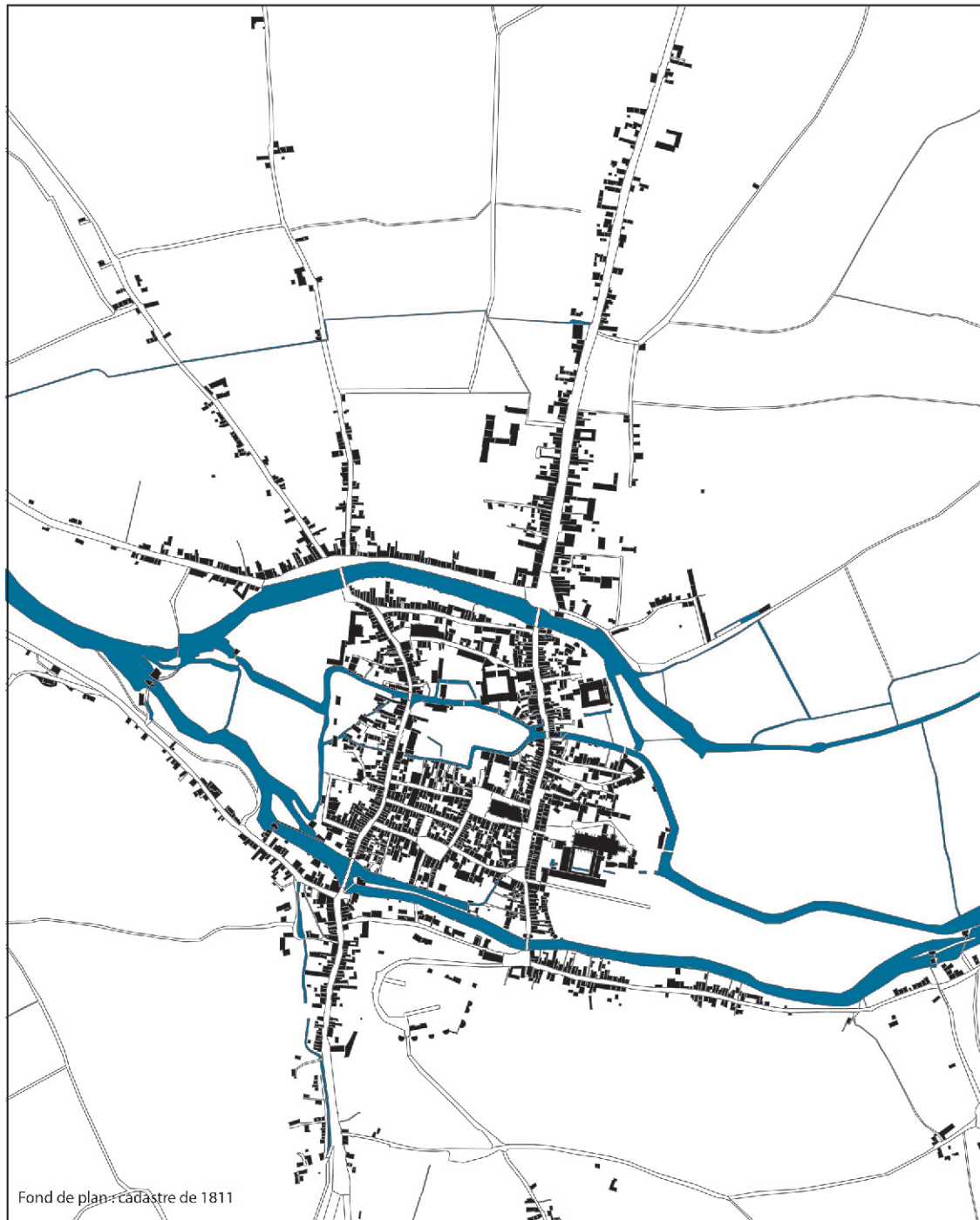
- les très grandes parcelles supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>, qui sont les plus nombreuses et représentent plus des trois quarts de l'espace étudié, sont les plus difficiles à caractériser fonctionnellement. Si en centre ville, elles



Fig. 15 : Répartition spatiale de la taille des parcelles (1811).

correspondent aux grandes institutions, anciens couvents religieux (Trinité, Cordeliers, Saint-Pierre-Lamothe), institutions scolaires (collège) ou sanitaires (hôpital) il devient beaucoup plus difficile de les

caractériser dès que l'on sort à l'extérieur des murs puisque ces grandes surfaces peuvent correspondre aussi bien à des terres arables, qu'à des prés, des jardins, des vignes, ainsi qu'au cimetière...



- Bâti représenté sur le cadastre ancien
- Réseau hydrographique

0 100 200 300 400 500 Mètres



Fig. 16 : Répartition du bâti (1811).



Fig. 17 : Pourcentage d'espace bâti par îlot (1811).

Il ressort de cette analyse que l'importance des parcelles de moyenne et grande taille tant dans le centre ville que dans ces abords immédiats, milite dans le sens

d'une assez faible pression foncière à Vendôme en 1811. Cette vision est à compléter par l'étude de la densité du bâti.



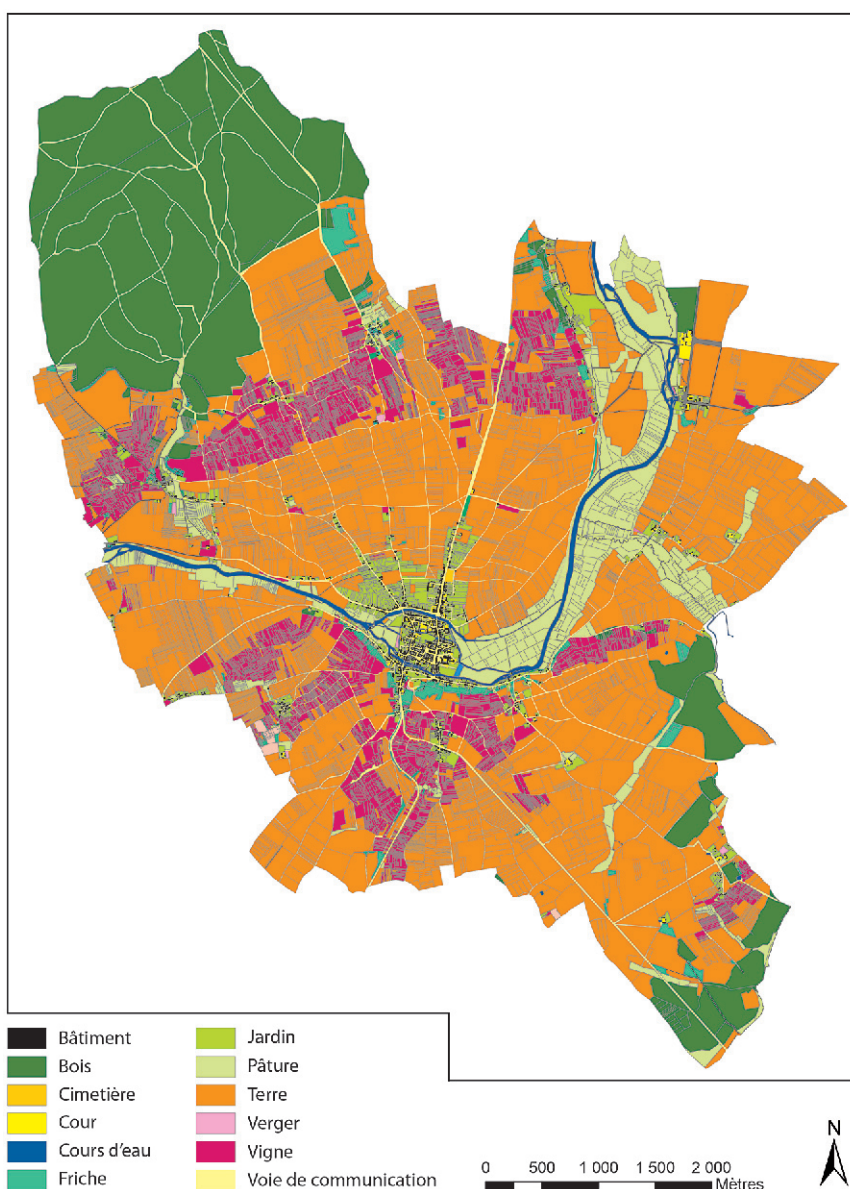
### *Étude du bâti*

Nous avons considéré comme élément bâti toutes les constructions (du lavoir à l'église) mentionnées sur le cadastre. La **carte 16**, qui représente l'espace bâti, ne permet pas d'en appréhender la densité, qui ne peut être révélée que par le pourcentage d'espace bâti par îlot (**carte 17**). La carte de densité établie sur cinq classes (moins de 1 %, de 2 à 4 %, de 5 à 14 %, de 15 à 40 % et plus de 40 %) met en évidence différentes réalités du paysage urbain. En premier lieu et sans surprise, la densité du bâti va croissant au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre ville. En second lieu, en entrant dans le détail des îlots, nous pouvons remarquer que les plus fortes densités (supérieures à 40 %) se trouvent réparties dans le centre ville autour d'une diagonale partant de la porte Saint-Georges et finissant au pont Perrain. Cette

disposition peut être rapprochée du tracé en baïonnette de la route impériale, zone de passage qui concentrait la majorité des activités commerciales, et donc soumise à la plus forte pression foncière. Cet indice ne permet pas d'entrer dans la complexité du paysage urbain vendômois où s'entremêlent plusieurs réalités, le bâti peut renvoyer aussi bien à un hôtel particulier ou à un lavoir, l'espace non bâti à une vigne ou à une prairie.

### *Le paysage vendômois en 1811*

Afin de comprendre la diversité des paysages vendômois, les deux niveaux d'analyse (finage et espace urbain) n'ont pas été traités aussi précisément, le bâti a été traité plus finement dans l'espace urbain (zone B) que dans le finage (zone A).



**Fig. 18 :** Le paysage vendômois en 1811.

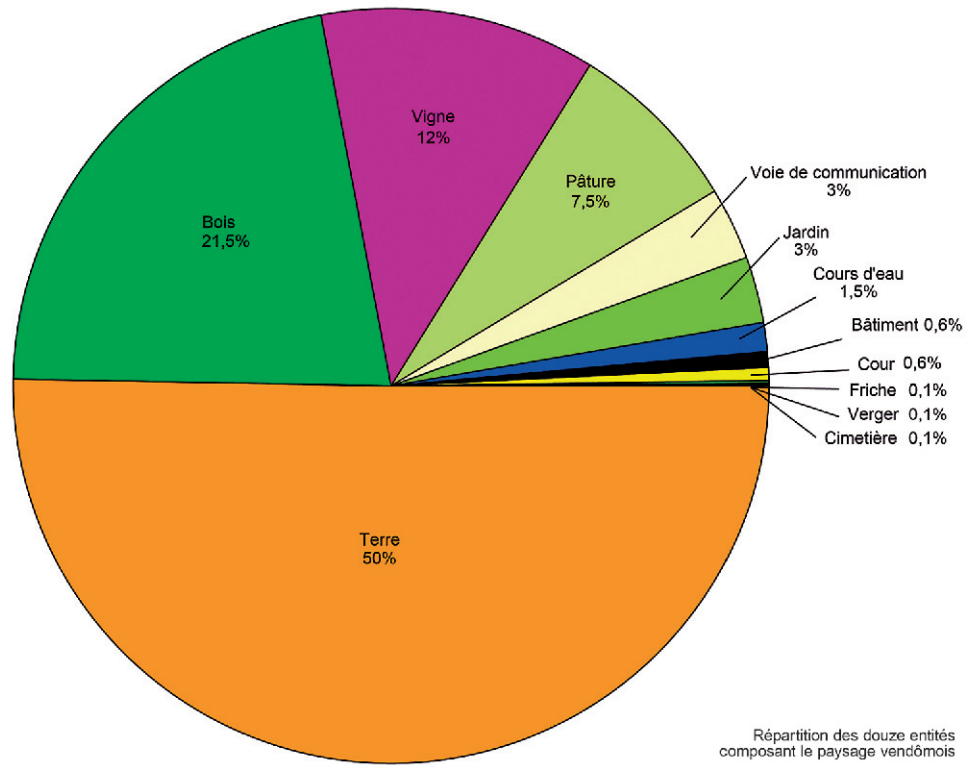


Fig. 19 : Statistique sur le paysage vendômois.

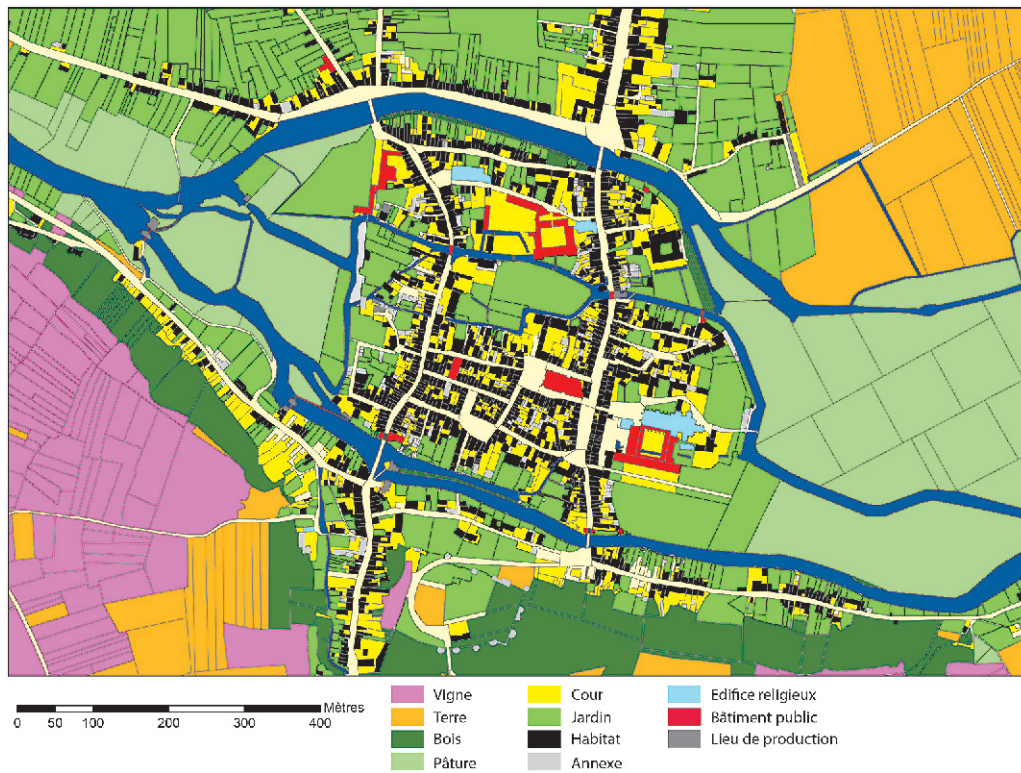


Fig. 20 : Le paysage urbain en 1811.

À l'échelle du finage, douze entités qui me semblent caractériser aux mieux le paysage ont été définies par le regroupement des différentes informations contenues dans les matrices cadastrales. Il s'agit des bâtiments, des bois, des cimetières, des cours, des cours d'eau, des friches, des jardins, des prés, des terres, des vergers, des vignes et des voies de communication (fig. 18). Le **diagramme 19** qui indique le pourcentage d'espace que représente chacune de ces entités met en évidence l'importance de l'agriculture dans le paysage vendômois puisque les terres, les vignes et les jardins occupent la majorité de l'espace.

D'un point de vue spatial, la structuration du paysage urbain s'organise classiquement avec les terres arables dans la plaine non inondable et sur le plateau, qui est aussi occupé par les bois. Sur les versants s'étendent les vignes, alors que la plaine inondable est occupée par les prés. La présence de petites montilles insubmersibles, occupées par des terres arables, au centre de zones humides dévolues aux pâtures, est un élément du paysage qui a aujourd'hui presque disparu. Cette configuration caractéristique que l'on retrouve au nord sur la commune de Saint-Ouen était peut-être présente à l'emplacement du centre ville actuel de Vendôme et pourrait expliquer la localisation des premières traces d'occupation sous l'église Saint-Martin qui se seraient ainsi trouvées à l'abri des inondations. Ces montilles résulteraient de la divagation des bras du Loir durant la dernière glaciation<sup>14</sup>. L'espace urbain s'est ensuite développé dans la plaine, d'abord dans la zone soumise aux risques d'inondation puis dans la partie non inondable avec les différents faubourgs nord.

À l'échelle de l'espace urbanisé, le paysage peut être saisi de manière plus précise, le bâti est subdivisé en plusieurs entités, habitats, annexes, édifices religieux, bâtiments publics, lieux de production, auxquels s'ajoutent les entités précédemment citées, bois, terres, jardins, voies de communication... La complexité de l'espace urbain du XIX<sup>e</sup> siècle où s'entremêlent l'habitat, les impasses et venelles, les bras du Loir, les multiples cours et jardins et enfin les dépendances qui dans les sociétés pré-industrielles constituaient des éléments essentiels de la vie quotidienne (écuries, lavoirs, celliers...) apparaît très bien sur la **carte 20**.

Le paysage vendômois en 1811, est donc celui d'une petite ville, entourée de sa campagne qui la fait vivre. Si le centre-ville se distingue par une plus forte densité parcellaire et bâti, la pression foncière ne semble pas être très importante, sitôt quitté les voies principales de communication, l'espace devient moins dense, les cours

et jardins s'étendent faisant de Vendôme une ville-jardin.

## Des activités urbaines aux propriétaires : une petite ville de province au début du XIX<sup>e</sup> siècle

Si le paysage urbain du XIX<sup>e</sup> siècle a pu être saisi de manière précise grâce à l'étude du cadastre, les fonctions urbaines et les propriétés peuvent elles aussi être appréhendées à partir de ce document.

### VENDÔME : UNE VILLE EN PLEINE TRANSFORMATION FONCTIONNELLE ?

Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est une période de transition dans l'histoire des villes qui voient leur topographie héritée de l'Ancien Régime se transformer sous l'influence des réformes révolutionnaires. Vendôme n'échappe pas à la règle, la topographie religieuse, militaire ou administrative est totalement transformée alors que le reste des fonctions urbaines demeure plus ou moins stable.

#### *Les fonctions administratives (fig. 21)*

Les activités administratives de Vendôme sont en 1811 classiques pour une petite ville chef-lieu d'un arrondissement. Les anciennes institutions perdurent dans les mêmes locaux ; maison de ville dans la porte Saint-Georges ou encore le Tribunal dans la Grand Rue. Certaines sont déplacées, comme la halle aux blés qui se situait auparavant sous le tribunal et qui est établie désormais dans l'église Saint-Martin encore en élévation en 1811. De nouvelles fonctions apparaissent telles que la sous-préfecture ou la gendarmerie, qui sont respectivement installées dans les locaux désaffectés de la Trinité et dans une partie de l'ancien couvent des Ursulines.

#### *Les lieux de culte et les lieux d'inhumations (fig. 21)*

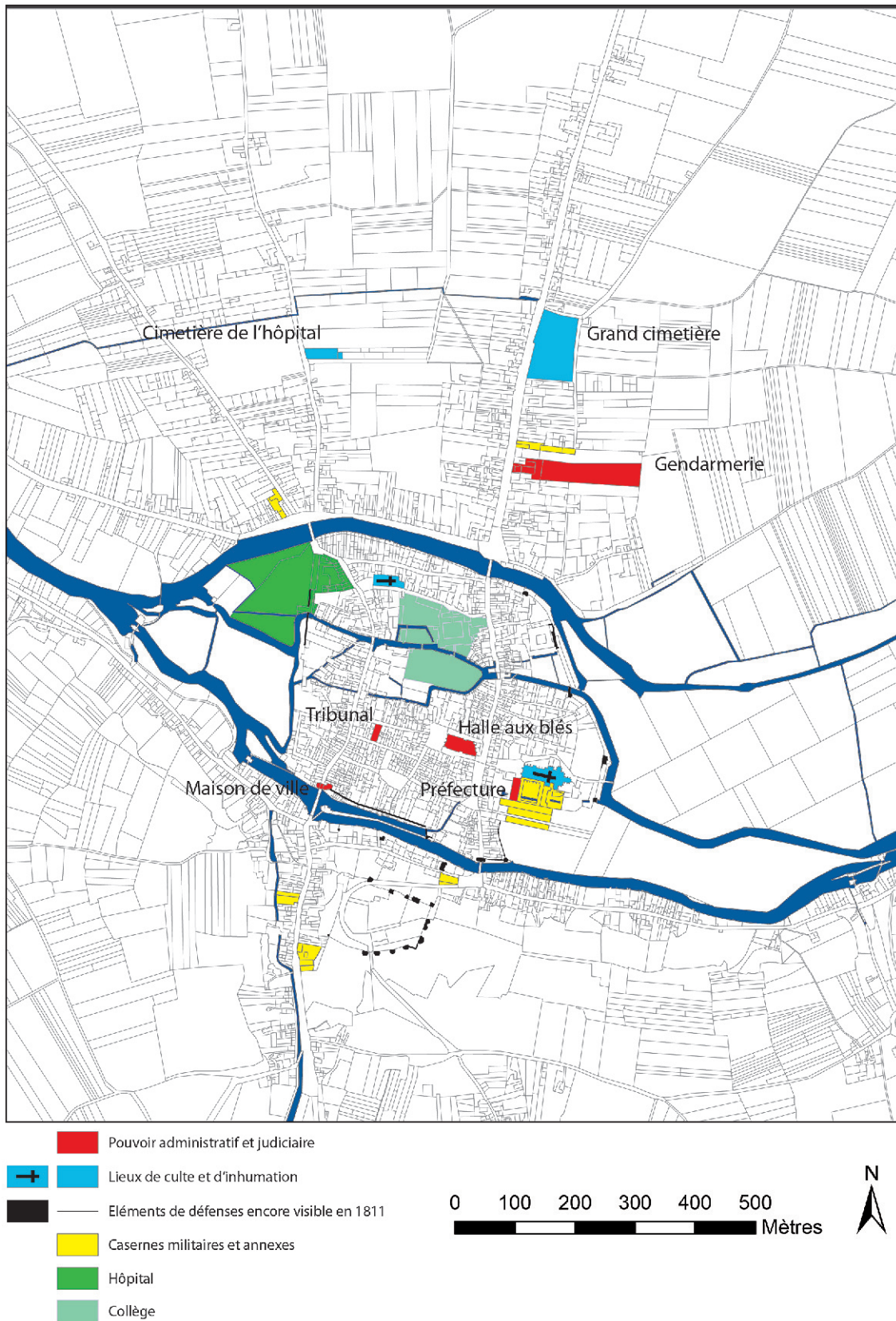
Le maillage paroissial qui constituait un des principaux cadres de vie de la population s'est réduit de quatre paroisses<sup>15</sup> à une<sup>16</sup> entre 1791 et 1801, date à laquelle l'église de la Madeleine (désaffectée en 1791) est promue église paroissiale. Elle vient ainsi compléter l'unique paroisse de la Trinité et composer le maillage visible en 1811.

Les bâtiments des institutions religieuses, démembrées et vendues en lots à des propriétaires lors de la Révolution, servent à des fins multiples. Ainsi, le

14. Julienne Piana réalise actuellement une thèse sur la *Géochronologie de la vallée du Loir : dynamique fluviale tardiglaciaire et holocène, interactions société/milieu*. Les premiers résultats sont publiés dans la revue *Norois* sous le titre *Dynamique paysagère tardiglaciaire et holocène dans la vallée du Loir à Pezou (Loir-et-Cher) : développements méthodologiques et premiers résultats*. Le Loir possédait lors de la dernière glaciation plusieurs chenaux qui furent comblés progressivement lors de l'Holocène pour arriver à la forme que l'on observe aujourd'hui : une rivière à méandre.

15. Saint-Martin, Saint Lubin, Saint-Bienheuret et La Madeleine.

16. La Trinité est instituée comme paroisse en 1791.



**Fig. 21** : Localisation des fonctions administratives, religieuses, militaires et de santé (1811).

couvent des Cordeliers est transformé en lieu d'accueil des élèves du Collège, le couvent des Ursulines est réaménagé en partie en gendarmerie, le couvent des Capucins devient une demeure privée, celui du Calvaire est scindé en de nombreux lots, le prieuré Saint-Pierre-Lamothe abrite une tannerie et l'abbaye de la Trinité est morcelée entre une caserne militaire, une église paroissiale et de multiples propriétés privées.

Enfin, les lieux d'inhumations, peu nombreux à Vendôme, ne sont pas accolés aux édifices de culte comme cela était encore la règle dans un certain nombre de villes de province. En 1811, deux lieux d'inhumation sont attestés : le grand cimetière servant à toutes les paroisses se situant sous l'ancien cinéma « Le Ronsard » et le cimetière de l'hôpital, dévolu aux malades décédés dans l'établissement et s'étendant au nord-est du croisement des rues actuelles du commandant Verrier et Honoré de Balzac.

### **Les fonctions militaires et de défense (fig. 21)**

Les fonctions militaires de la ville en 1811 ne sont plus celles des siècles précédents, même si l'on retrouve encore dans le paysage urbain des traces de ce type d'activité. Ainsi, de nombreux éléments des défenses médiévales et modernes restent en élévation (tours, courtines et portes). Le château, élément central de la défense de la ville entre les XI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles est déjà à l'état de ruines<sup>17</sup>. Les guerres ont changé de forme, il ne s'agit plus de défendre un territoire mais de subvenir aux besoins de l'armée en nourrissant une partie des troupes qui y étaient logées. Ainsi, à Vendôme en 1811, quatre casernes sont répertoriées en périphérie de la ville et une plus importante au centre, dans une partie des anciens bâtiments de l'abbaye. La situation est donc la suivante : la ville avait, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, acheté plusieurs maisons pour servir de caserne aux troupes afin que l'entretien de ces dernières ne pèse plus sur les habitants. La dislocation de l'abbaye de la Trinité en 1791 a été l'occasion pour la ville de disposer de plusieurs édifices permettant le regroupement des troupes en un même lieu.

### **L'hôpital et le collège (fig. 21)**

L'hôpital et le collège de Vendôme sont en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle les deux grandes institutions vendômoises. L'hôpital, transféré au nord-ouest de la ville en 1619 est en pleine transformation en 1811 ; on observe que plusieurs maisons de la rue Poterie lui appartiennent certainement dans le but d'étendre son emprise foncière. Le collège qui est établi sur l'emplacement de l'ancien hôpital est quant à lui à son apogée, son emprise spatiale en plein centre de la ville *intra muros* marque encore profondément le paysage vendômois.

17. Lire à ce sujet le livre de J.-C. Pasquier, *Le château de Vendôme, une histoire douce-amère*, p. 84-107.

### **Les activités économiques**

Ce sont certainement les activités les plus difficiles à cerner car ce sont celles pour lesquelles les sources disponibles sont les moins nombreuses. Pourtant, le cadastre ancien permet d'en identifier un certain nombre. Nous ne pourrions pas nous pencher sur toutes les catégories professionnelles, néanmoins nous traiterons des plus importantes dans l'économie vendômoise : l'industrie du cuir, l'horticulture et l'accueil des voyageurs.

- **Les métiers du cuir (fig. 22).** Plusieurs métiers sont concernés par l'industrie du cuir, si nous reprenons la chaîne opératoire depuis la peau brute jusqu'au produit fini, nous trouvons les tanneurs et mégisseries<sup>18</sup>, puis les chamoiseurs<sup>19</sup> et enfin les gantiers et bourreliers<sup>20</sup>.

La répartition spatiale des entreprises travaillant le cuir est intéressante, dans le sens où une sectorisation se dessine. Ainsi les bourreliers, métier de petite condition, se sont installés exclusivement dans les faubourgs nord et sud, alors que les ganteries, à forte valeur ajoutée sont toutes établies dans la ville *intra muros*.

Les tanneries et mégisseries sont, quant à elles, un peu plus dispersées même si elles se concentrent dans la partie occidentale de la ville et plus particulièrement autour de la ruelle... des tanneurs ! Quoi qu'il en soit, toutes les tanneries ont un accès direct à l'eau, indispensable au travail de rivière<sup>21</sup>. Leur position en aval de la ville s'explique par le désir d'éviter que la pollution qu'elles engendrent ne se répande à l'intérieur de la cité. Il reste ainsi en 1811 à Vendôme sept tanneries et deux mégisseries en activité que l'on peut regrouper en deux catégories : les grandes et les petites. Ainsi, les plus importantes appartiennent à M. Breton et à M. Debure qui, en plus des terrains de la tannerie, possèdent le moulin à tan situé sur l'île Madeleine<sup>22</sup>.

- **L'horticulture (fig. 23).** Une des richesses de Vendôme repose sur la production de légumes. En effet, déjà au XV<sup>e</sup> siècle, c'est la volonté et l'argent des jardiniers qui avaient permis l'édification de l'église de la Madeleine. Mais où habitent ces maraîchers ? Et quelles terres cultivent-ils ? La localisation de leurs habitations et de leurs jardins montre un regroupement de la quasi-totalité des demeures et terres au nord de la ville *intra muros*, dans les faubourgs ou à proximité, à l'exclusion du faubourg Chartrain qui semble écarter les activités horticoles.

18. Mégisserie : tannage des peaux d'ovins, caprins ou vachettes destinées à l'industrie de la chaussure, de la ganterie ou de l'habillement.

19. Chamoiseur : prépare du cuir très souple de grande qualité utilisé pour la ganterie.

20. Bourrelier : travail la bourre et le cuir, fabricant et réparateur de tout le petit matériel en cuir à destination des bêtes (licols harnais...)

21. Lire à ce sujet l'article d'Eva Halasz-Csiba, « Le tan et le temps, changements techniques et dimension historique du tannage en France (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) » paru dans *Technique et culture*.

22. L'île Madeleine se trouve aujourd'hui à l'emplacement de l'hôpital.

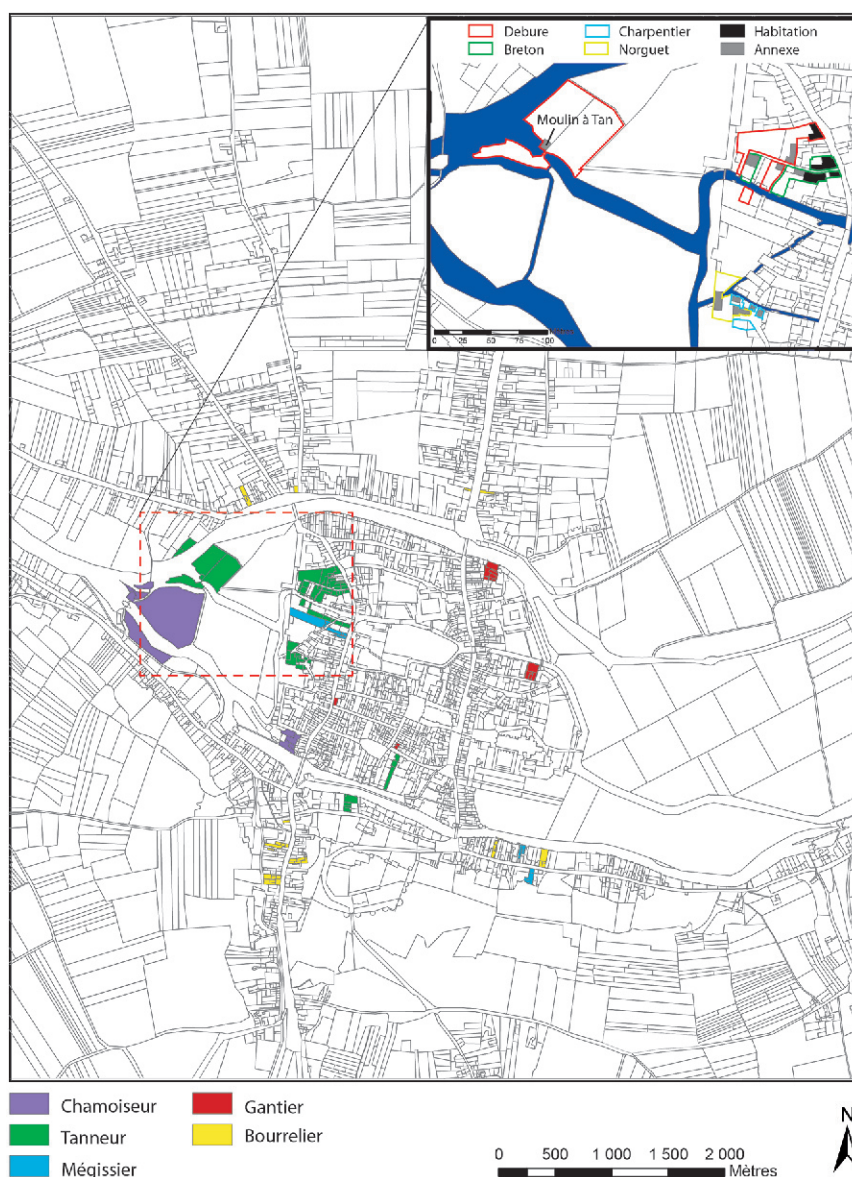


Fig. 22 : Localisation des parcelles liées à l'industrie du cuir (1811).

• **Les lieux de convivialité et de sociabilité (fig. 23).**

Derrière ces termes se trouvent tous les lieux où la population peut se retrouver : il s'agit des cafés pour la population aisée, des cabarets pour le petit peuple et des auberges pour les voyageurs. La répartition spatiale de ces activités est conforme à ce que l'on pourrait attendre, c'est-à-dire une concentration des auberges aux entrées de ville (le long de l'axe principal), et en plein centre-ville. Les cabaretiers<sup>23</sup> et cafetiers sont tous implantés dans la ville *intra muros* à l'exception d'un cafetier situé sur le Mail, lieu de promenade des riches Vendômois. L'absence de ces lieux de convivialité à

proximité des places du marché de la Madeleine et Saint-Martin reste surprenant.

Le travail précédent pourrait être mené pour l'ensemble des activités économiques de la ville, mais il me semble plus important pour mieux comprendre l'espace urbain de caractériser fonctionnellement chacun des quartiers afin de mettre en évidence leurs fonctions et leur degré d'urbanité.

**Caractérisation fonctionnelle des différents quartiers de Vendôme**

L'étude de la répartition spatiale des fonctions dans les différents bourgs vendômois permet de les classer. Il apparaît que certaines rues gardent un caractère plus

23. Le cabaret est un lieu où étaient vendus du vin et de la nourriture au détail afin qu'ils soient consommés sur place.



Fig. 23 : Localisation de l'horticulture et des lieux de sociabilité (1811).

rural que d'autres. Ainsi les rues des Quatre-Huis, de la Marre, de la Bretonnerie, et le nord du faubourg Chartrain regroupent les populations vivant essentiellement de la terre (vigne, jardin, laboureur, bûcheron, éleveur...); à l'inverse les faubourgs méridionaux, Saint-Lubin et Saint-Bienheuré rassemblent des populations de petite condition mais ayant des activités de service. En centre ville et dans le faubourg Chartrain, les activités de service et de commerce côtoient les riches demeures des notables locaux (médecins, notaires, nobles, bourgeois...). La rue Ferme reste pour l'essentiel occupée par des propriétaires et aucune activité économique ne semble s'y implanter, à l'exception des tanneries.

En 1811, Vendôme est en transformation mais celle-ci n'a rien d'original ni de brutal. Les fonctions urbaines

restent celles d'une petite ville de province, chef-lieu d'un arrondissement, qui connaît une transformation de son administration civile et religieuse mais continue à vivre de ses activités anciennes : aucune grande industrie n'est encore installée, les quartiers ne changent pas radicalement de fonction et conservent leur caractère plutôt rural ou urbain qui s'est construit sur la longue durée.

#### LA PROPRIÉTÉ À VENDÔME EN 1811

##### *La valeur de la terre*

Le cadastre qui est avant tout un document fiscal servant de base au calcul de l'impôt se doit pour chaque parcelle d'indiquer son degré de fertilité, en les classant

en plusieurs groupes, de la classe 1 la plus fertile à la classe 5 la moins fertile. La **carte 24** qui montre la répartition spatiale de ce classement permet d'appréhender un nouvel aspect de Vendôme en 1811. Si la

partie urbanisée est entièrement inscrite dans la classe la plus imposée, les degrés de fertilité varient beaucoup plus en dehors de cette zone. Ainsi les pâtures des Grands Prés sont essentiellement classées en catégorie

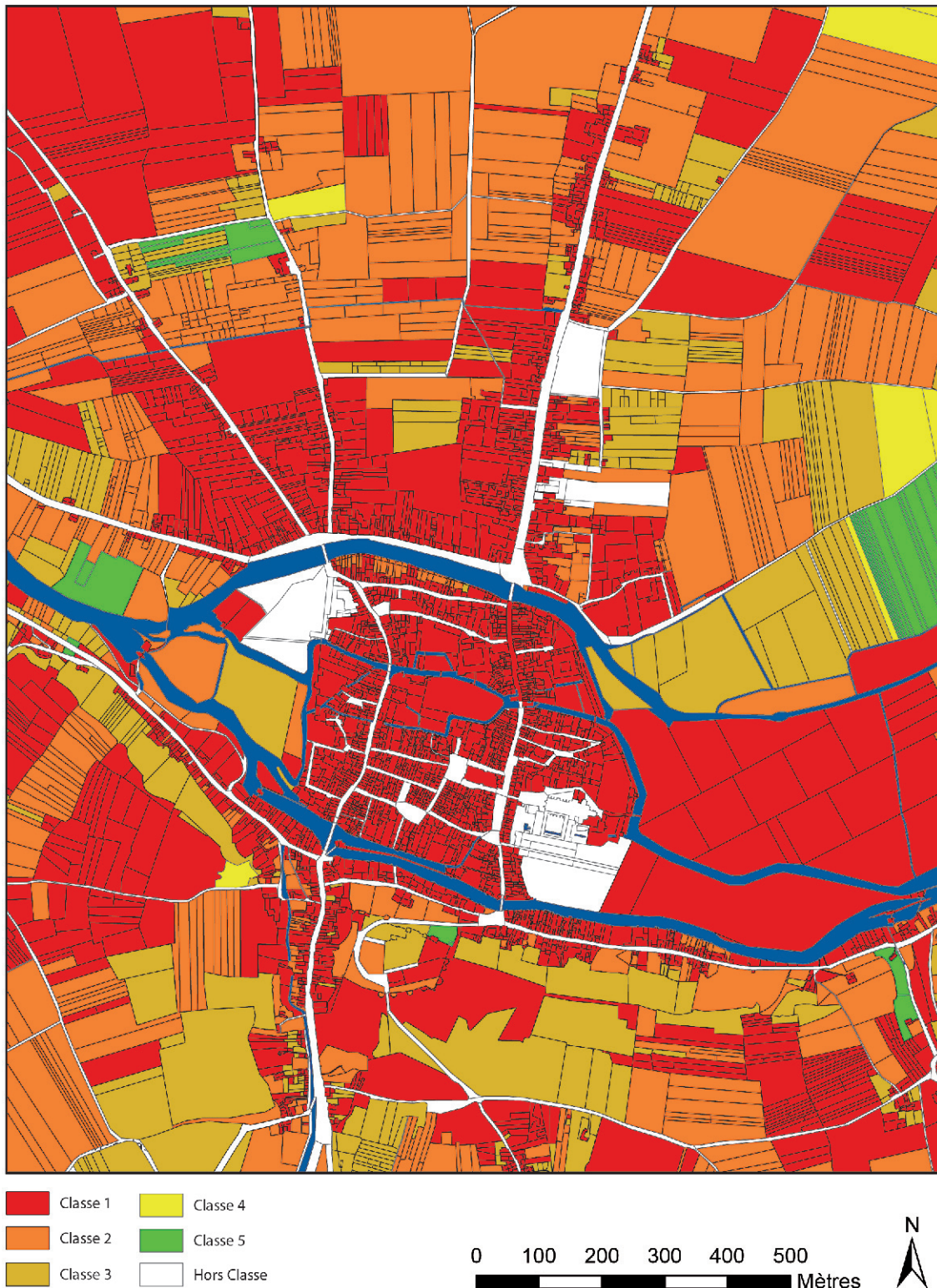


Fig. 24 : Classement des terres vendômoises (1811).



1 alors que celles de Frincambault (sous l'actuelle rue de Verdun) sont elles classées en catégorie 3 sans explication. Les zones les moins fertiles (catégorie 3 à 5) se répartissent sur les coteaux, sur un certain nombre de terres du plateau, et dans les terres de l'Islette et du Sanitas. À l'inverse, la plupart des jardins des faubourgs septentrionaux se trouvent classés en catégorie 1 ou 2 signe de leur importance dans l'économie locale.

### La répartition des terres

Dans la zone de 293 hectares (zone B), étudiée finement, 1068 propriétaires se partagent l'espace, soit 14 % de la population qui est estimée à environ 7000 habitants vers 1811<sup>24</sup>. La plupart des propriétaires habitent Vendôme mais 7 % demeurent à l'extérieur de la commune. Les origines de ces propriétaires sont très diverses, ils peuvent habiter des villages proches (4,6 % habitent dans des agglomérations comprises dans un rayon de moins de 25 km) ou les grandes villes régionales (Orléans, Blois, Chartres et même Paris...).

• **La concentration de la propriété.** Pour mettre en évidence la concentration des propriétés, le recours à une courbe de répartition<sup>25</sup> présentée dans le **graphique 25** était nécessaire. Elle indique le pourcentage de terre possédée par les propriétaires regroupés en décile et montre que la très grande majorité de l'espace (plus de 70 %) est possédée par seulement 10 % des propriétaires, soit une centaine de personnes. À l'inverse, 70 % des propriétaires ne possèdent que 10 % de l'espace. Ces quelques chiffres indiquent bien la forte hiérarchie existant entre les possédants. Les propriétaires vendômois de ce début du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc en majorité de petits propriétaires, possédant leur demeure et parfois une ou deux parcelles servant de jardin.

Les dix plus importants propriétaires terriens vendômois qui représentent 0,14 % de la population totale en 1811 possèdent à eux seuls plus de 40 hectares soit près de 20 % de l'espace. Il s'agit pour l'essentiel de terres réparties sur les pourtours de la zone étudiée (**fig. 26**). On retrouve parmi ces dix propriétaires des noms bien connus comme les de Tremault ou les du Saillant<sup>26</sup>.

Concernant la ville *intra muros*, on retrouve parmi les dix plus importants propriétaires d'autres noms bien connus comme Desseigne et Maréchal ou la famille de tanneurs Debure<sup>27</sup>. Ils possèdent plus de 16 % de la surface *intra muros* et représentent les groupes sociaux les plus marquants de la société vendômoise, directeur du collège, nobles et rentiers et tanneurs (**fig. 27**).

24. Donnée issue de la base Cassini de l'EHESS.

25. Appelée aussi courbe de Lorentz.

26. Noms des dix plus importants propriétaires terriens : Pasquier Pierre (Veuve), Tremault Bellatour, Tardiveau (père), du Saillant (D<sup>elle</sup>), Boutrais, Moreau André, Martelière (héritiers), Mereaux Boutrais, Deschamps Armand, Roussineau Dominique.

27. Noms des dix plus importants propriétaires *intra muros* : Desseigne et Maréchal, Joignelle Jean, Debure Chevê Fille, M. de Soizy (Veuve), Debure (Père), Brunier Geoffroy, Joignelle, Vougere Buchereau, Mereaux, Lemoine La Godelinière.

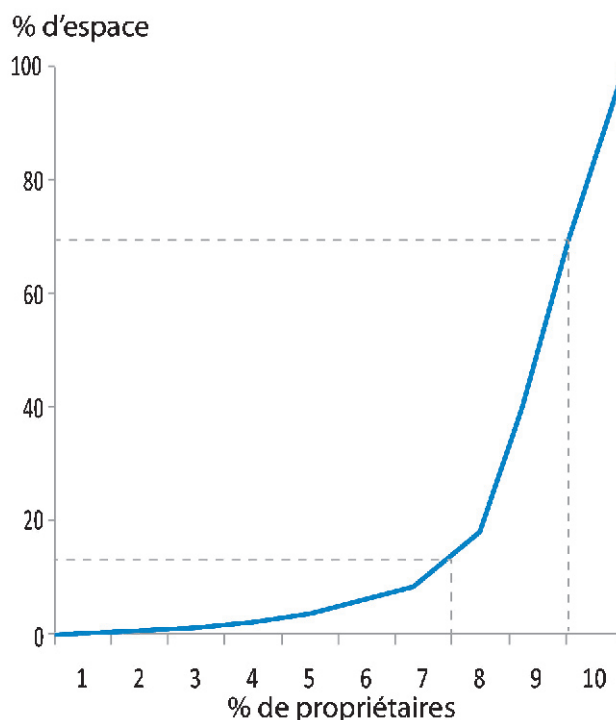


Fig. 25 : Courbe de concentration de la propriété.

### La répartition socio-professionnelle des propriétaires

De manière générale, nous pouvons dresser une typologie des propriétaires vendômois selon leurs activités. Même si près de 13 % de l'espace est possédé par des personnes dont on ignore l'activité, le **graphique 28**, qui indique la part d'espace possédé par l'ensemble des propriétaires d'un secteur d'activité, montre que les plus importants propriétaires terriens vendômois sont sans surprise les rentiers (18 % de l'espace leur appartient) et plus surprenant, les maraîchers, qui possèdent 17 % de la surface étudiée. Le troisième propriétaire est la ville (11 %), puis les professions libérales (6 %) et les personnes travaillant dans les services (5,6 %). Cette répartition des propriétaires vendômois peut être nuancée en se focalisant sur la ville *intra muros* qui, nous l'avons vu, ne possède pas les mêmes caractéristiques fonctionnelles et paysagères. La lecture du **diagramme 29**, montre une toute autre image des groupes possesseurs des biens immobiliers. En effet, la ville et les grandes institutions (collège, hôpital, caserne) possèdent plus de 40 % de l'espace. Elles sont suivies par les rentiers avec 13,5 % de l'espace, et les professions liées aux commerces de bouche (10 %).

La répartition socio-professionnelle des propriétaires vendômois n'est pas singulière puisque la même répartition est observée dans beaucoup d'autres villes. L'originalité viendrait peut-être de la forte proportion de terres appartenant aux maraîchers, une situation inédite qui mériterait d'être confrontée à celle d'autres cités et



Fig. 26 : Localisation des terres appartenant aux dix plus importants propriétaires terriens (1811).



Fig. 27 : Localisation des biens des dix plus importants propriétaires *intra muros* (1811).

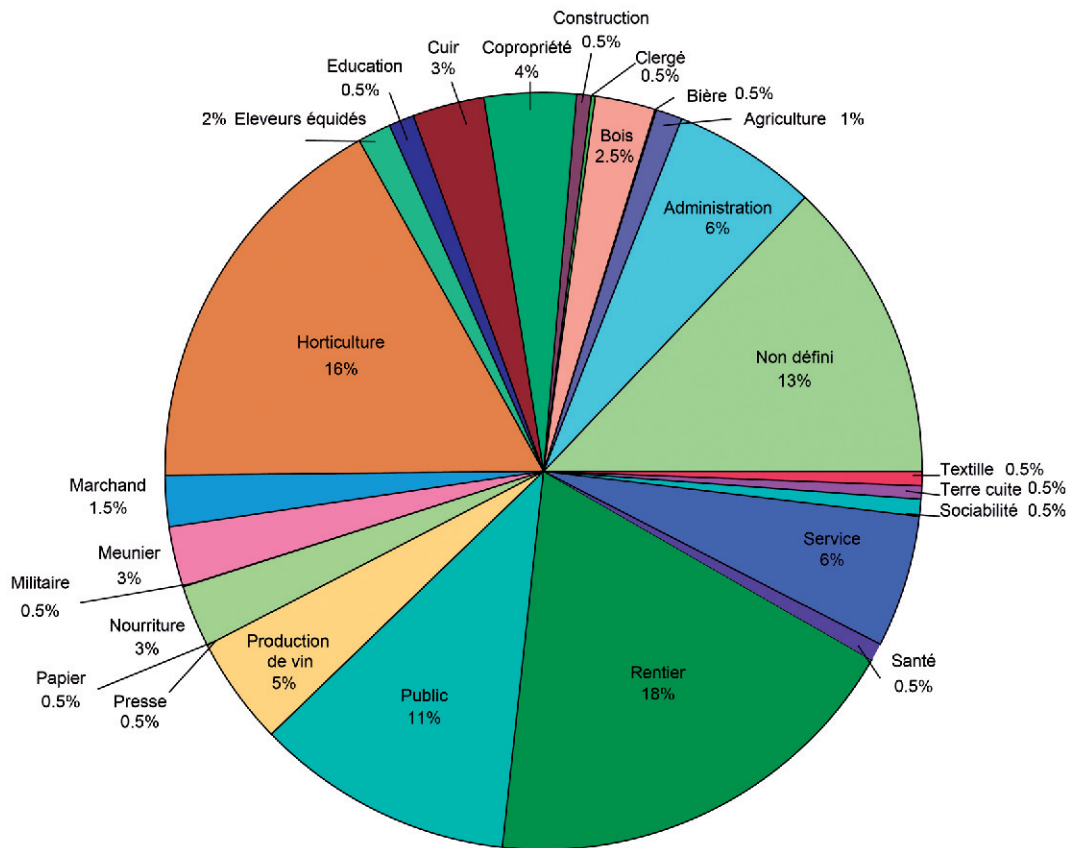


Fig. 28 : Répartition socio-professionnelle des propriétaires vendômois (1811).

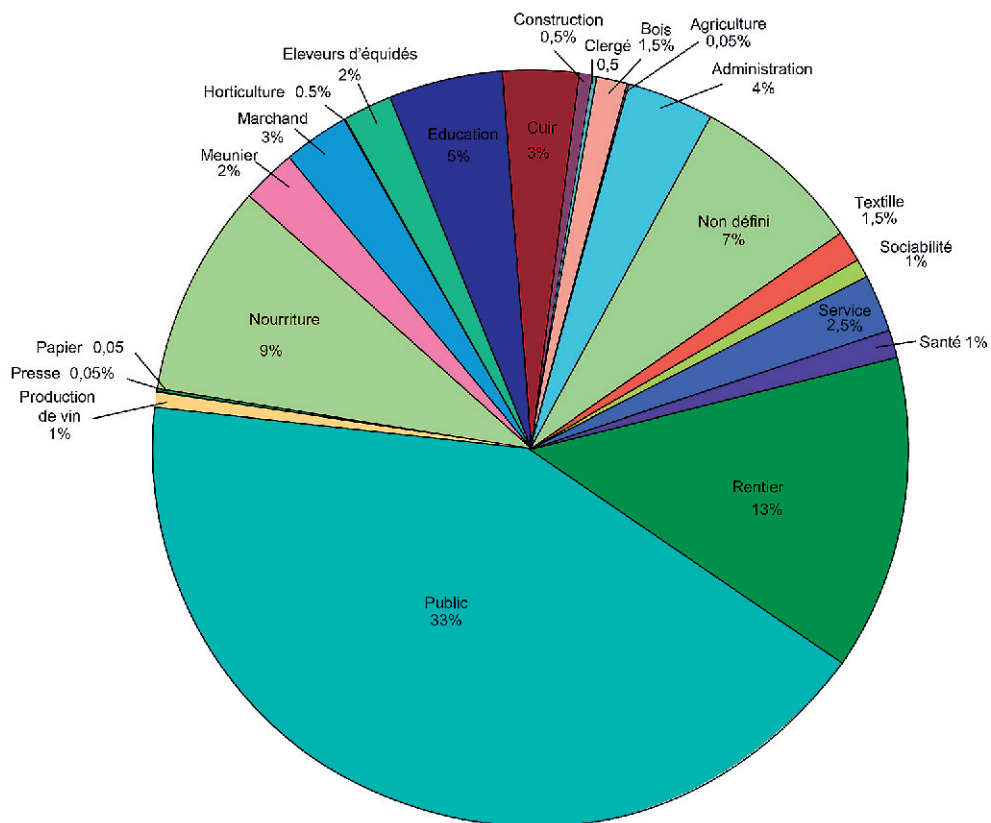


Fig. 29 : Répartition socio-professionnelle des propriétaires *intra-muros* (1811).

étudiée dans la longue durée pour comprendre les modalités de mise en place ce patrimoine.

## Conclusion

L'étude du cadastre ancien de Vendôme qui vient d'être présentée n'est qu'une esquisse du travail qui peut être mené sur ce type de document. L'outil informatique qu'est le Système d'Information Géographique permet d'interroger ce document tant d'un point de vue spatial que statistique. Ces deux types d'études n'en sont qu'à leur commencement sur le cas vendômois, de nombreuses questions qui n'ont pu être abordées dans cette contribution devront être développées comme l'étude plus fine de la répartition des activités économiques ou encore la question de l'accessibilité à l'eau puisque s'il est vrai que Vendôme est une « petite Venise », où l'eau est omniprésente, tout le monde y avait-il accès, et surtout comment ? La question de la copropriété devra aussi être abordée par l'étude de tous les éléments mis en commun (lavoirs, ruelles), marqueurs d'un fonctionnement urbain très différent de celui que l'on connaît aujourd'hui, où les déplacements doux<sup>28</sup> et le partage des ressources étaient primordiaux.

## Bibliographie

BOUDON (F.) – « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale »,

28. Nous entendons par ce terme tous déplacements à pieds ou avec un moyen de locomotion mû par la force animale.

*Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 30<sup>e</sup> année, n° 4, 1975, p. 773-818.

BRIZIONS (R.) – « Démographie-généalogie, le quartier Saint-Martin de Vendôme, fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1991.

CHOUQUER (G.) – « La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine », *Histoire Urbaine*, 2012/2, n° 34, p. 133-151.

GALINIÉ (H., ss. dir.) – *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, Suppl à la RACF n° 30, n° spécial de la collection « Recherches sur Tours », Tours, FERACF, 2007, 440 p.

GUILLERME (A.) – *Le temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, Nord de la France, fin III<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Éditions du Champ Wallon, 1983, 263 p.

HALASZ-CSIBA (E.) – « Le tan et le temps, changements techniques et dimension historique du tannage en France (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », *Technique et culture*, 2002 n° 38, p. 2-19.

LAVAUD (S.) (dir.), JEAN-COURRET (E.) (carto.) – *Bordeaux*, Collection Atlas historique des villes de France, 2009, 840 p.

NOIZET (H.) – « Les plans d'îlots Vassero, support d'un système de l'information géographique historique de Paris », EAV, *La revue de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles*, 14, 2008-2009, p. 86-95.

PASQUIER (J.-C.) – *Le château de Vendôme, une histoire douce-amère*, Éditions du Cherche Lune, 2000, 301 p.

PIANA (J.) – « Dynamique paysagère tardiglaciaire et holocène dans la vallée du Loir à Pezou (Loir-et-Cher) : développements méthodologiques et premiers résultats », *Norois*, 2009/4, n° 213, p. 73-88.